



TOUTES LES RAISONS

DE FAIRE GREVE LE 27 MARS !

La CGT Finances et la FDSU appellent les personnels de la DGI et de la DGCP à s'inscrire dans l'action du 27 mars 2008.



POUR OBTENIR SATISFACTION SUR NOS REVENDICATIONS

Lors des discussions relatives à la fusion de la direction générale des impôts (DGI) et de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP), les Fédérations des Finances ont porté toute une série de propositions et de revendications.

Lors des Comités Techniques Paritaires Centraux de la DGI et de la DGCP et du Comité Technique Paritaire Ministériel du vendredi 22 février 2008, seule l'administration a voté pour les textes créant la direction générale des finances publiques (DGFP). Les fédérations CGT et FDSU et leurs syndicats ont voté contre.

La CGT et la FDSU considèrent que le projet du Ministre, dont elles n'étaient pas demanderesse, ne générera en rien une amélioration des missions fiscales, foncières, gestion publique, économiques et des conditions de leur mise en œuvre.

De plus, dans le contexte de la révision générale des politiques publiques (RGPP) se traduisant par toujours moins d'Etat, de services publics, de personnels, les Fédérations des Finances CGT, FDSU considèrent qu'aucune garantie sérieuse n'a été apportée s'agissant du maintien et du développement d'un réseau de services publics de pleine compétence et de proximité.

- ◆ S'agissant de la politique de l'emploi, la CGT et la FDSU exigent le gel des suppressions d'emplois tant de fonctionnaires que de non titulaires.
- ◆ Ensemble, elles demandent l'ouverture d'un processus de négociations d'un plan pluriannuel de recrutement sur la base d'un état des lieux des missions devant être mises en œuvre.
- ◆ Ensemble, elles revendiquent que des moyens budgétaires conséquents soient dégagés afin de permettre une amélioration significative des conditions de travail des personnels, tout en respectant et en améliorant les droits et les garanties collectives de ces derniers (mutation, aménagement et réduction du temps de travail, jours comptables ...).
- ◆ Sur la question des régimes indemnitaires, des carrières et des qualifications la CGT et la FDSU reconnaissent que les propositions du Ministre sont supérieures à celles envisagées initialement. Elles estiment néanmoins celles-ci insatisfaisantes au vu des attentes plusieurs fois exprimées par les personnels dans les mobilisations et attendent du Ministre des décisions plus ambitieuses.

Le Ministre doit répondre aux revendications des personnels !

TOUT LE MONDE EST BIEN CONCERNE, même si ce n'est pas en même temps !

La DGI et la DGCP ont déjà supprimé 10 678 emplois ces 6 dernières années. Le Ministre confirme ses intentions d'accélérer le processus de suppressions d'emplois au fur et à mesure de l'avancement de la fusion, pour **arriver aux 60 000 suppressions d'emplois d'ici 2017** dans l'administration fusionnée. Ce n'est donc pas une simple réorganisation technique négociable contre un saupoudrage indemnitaire et quelques promotions.

**Il y va de l'avenir de nos missions et des réseaux de proximité,
de l'emploi public, de nos salaires et de nos conditions de travail à tous.**

La mise en place des SIP se fera dans un contexte de suppressions d'emplois. Les SIP seront situés dans les résidences où existent un CDI et une trésorerie. Les trésoreries hors résidence du CDI conservent leurs compétences en matière de recouvrement avec en plus des missions simples d'assiette, sans création d'emplois.

D'où un traitement différencié des contribuables sur le territoire.

Mais avec la mise en place d'un **pôle de recouvrement complexe** (PRC) pour les côtes complexes mais aussi celles qui ont fait l'objet d'un ATD, donc avec des compétences très larges, rend interrogatif sur la place réelle du recouvrement dans les trésoreries hors résidence.

De même pour ces trésoreries mixtes rejoignant le SIP, le contribuable devra faire deux démarches pour des délais en matière d'impôt et de produits locaux. C'est en fait une dégradation pour les contribuables.

L'absence de débat sur la **mission gestion publique** est aussi très inquiétante surtout avec la mission Lambert sur les périmètres d'intervention et le rapport ATTALI sur les agences comptables .

L'avenir du réseau n'est en rien garanti par la Charte des Services Publics en milieu rural mise en avant par le Ministre, les fermetures de Perceptions continuent (nous le voyons bien dans le département) et vont sûrement s'accélérer pour dégager plus vite des emplois.

Le plan de qualification, certes plus important qu'au début (suite aux actions), est à mettre en rapport avec le nombre d'agents B et C de la nouvelle direction, soit environ 100 000 personnes. C'est vraiment le minimum , le ministre redistribue une partie des économies réalisées avec les suppressions d'emplois.

L'harmonisation indemnitaire ne touchera en fait qu'une partie des agents de la DGCP et ne représentera qu'environ 10 € par mois pour un agent C. Pour tous le pire est à craindre, puisque le ministre veut généraliser les primes modulées selon les « critères de performance ».

Le super cadeau du ministre, une prime de 350 € , intégrée à l'IMT à compter de 2009 ne représentera que 21 € net par mois et tout le monde n'est pas assuré d'en bénéficier au moment du départ en retraite (dispo , détachement ..)

Non seulement le ministre cherche à vendre une mauvaise réforme, mais au tarif des soldes ! Nos revendications ne sont pas à vendre !

Enfin Cerise sur le gâteau, le gouvernement entend utiliser toutes les armes, y compris celle de la **réforme du statut de la fonction publique**. En effet, le gouvernement a communiqué aux syndicats un **projet de loi relatif à « la mobilité et aux parcours professionnels »**. Ce texte soumis au Conseil Supérieur de la Fonction publique de l'Etat le 18 mars dernier a été rejeté au titre des articles 6, 7, 8, et 9 par tous les syndicats de la Fonction Publique.

Rappel et morceaux choisis :

Article 7 : il prévoit la création d'une nouvelle situation statutaire dans laquelle serait placé le fonctionnaire « *privé d'affectation par suite d'une suppression ou d'une modification substantielle de son emploi* ». A l'issue d'une période de 2 ans, pendant laquelle l'administration chercherait à favoriser le reclassement professionnel, dans la Fonction publique ou dans le secteur privé, le fonctionnaire pourrait être mis « *d'office en disponibilité* ».

Traduction : si votre poste est supprimé et que vous n'êtes pas reclassé au bout de deux ans, vous pourrez vous retrouver sans emploi ni rémunération !

Article 9 : « *des agents non titulaires peuvent être recrutés pour assurer le remplacement momentané de fonctionnaires ...pour une durée maximale d'un an* »

Traduction : c'est la généralisation de l'Intérim, même dans la Fonction Publique !

Les Fédérations des Finances CGT, FDSU appellent les personnels de la DGI et de la DGCP à :

⇒ **s'inscrire massivement dans la Grève ;**

⇒ **participer au Rassemblement devant l'HDI d'Auxerre, rue des Moreaux, à partir de 10h30.**

Toutes & tous en GREVE le 27 MARS !